

38 PO **U.** R

l'éducation, l'enseignement, la recherche, la culture

Bulletin n°107 de Février 2020 - Prix : 0,50€ (abonn. 2,5 €)

Bulletin trimestriel - Section de l'Isère de la Fédération Syndicale Unitaire

FSU-ISÈRE ■ Bourse du Travail ■ 32, av. de l'Europe ■ 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Éditorial

Le gouvernement a perdu la bataille de l'opinion sur les retraites.

Personne ne croit que son projet sera plus juste et qu'il garantira un niveau décent des pensions. Preuve en est que le gouvernement préfère avancer masqué.

Le projet de loi présenté au Parlement renvoie à de nombreuses ordonnances et décrets qui définiront ultérieurement et sans débat les dispositions structurantes du régime qui impliqueraient des conséquences désastreuses pour toute la population.

Après un simulacre de dialogue social de 2 ans avec les organisations syndicales, le gouvernement méprise les salarié.es, les grévistes, la population et la jeunesse et maintenant les prérogatives du Parlement.

Dans l'Éducation nationale, la situation devient particulièrement tendue tant est grande l'exaspération des personnels. Le passage en force des réformes de l'année dernière (réforme des lycées et du bac en lien avec parcours sup et l'orientation post bac) aboutissent à des suppressions de moyens et à une situation inédite. Les premières épreuves E3C comptant pour le bac se passent dans des conditions indignes.

La FSU dénonce les problèmes d'organisation, la lourdeur de la procédure, les inégalités de conditions de passage et de traitement entre établissements. Nous dénonçons également le recours aux forces de l'ordre dans l'enceinte des établissements, la convocation au commissariat de collègues et d'élèves. Dans ce contexte, le Ministère et le Rectorat font le choix de l'affrontement plutôt que de l'écoute des élèves et des personnels.

Le ministre de l'Éducation nationale s'obstine à nier l'ampleur de la crise et poursuit le démantèlement, comme en témoignent la situation imposée aux assistantes sociales et le sort réservé aux infirmières de l'Éducation nationale. (voir pages 2 et 3)

Dans ces conditions, nous ne pouvons que poursuivre la lutte et faire preuve d'une résistance acharnée.

Serge Paillard



GRENOBLE CTC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

DÉPOSÉ LE 20/02/2020

**Soirée en soutien à
RESF et SOS Méditerranée
Les doigts de l'homme, Barefoot Iano et
Austral**
**Le samedi 29 février 2020
à 20h30 à La Bobine Grenoble**

**Colloque FSU
Climat scolaire, climat de travail : quelle
météo pour l'école ?**
**Le mardi 17 mars 2020
de 9h à 17h
à l'amphithéâtre de l'INSPE
Grenoble**

Plus d'informations : <http://fsu38.fsu.fr>

**Stage syndical « spécial inclusion »
(enseignant.es et AESH du 2nd degré)
organisé par la section académique du SNES-FSU**
**Le mardi 3 avril 2020
de 9h à 17h
à la Bourse du Travail de Grenoble**
Plus d'informations : <https://grenoble.snes.edu/>

Sommaire

- Éditorial p 1
- Cri d'alarme du service social en faveur des élèves p 2
- Que vont devenir les personnels de santé des établissements p 2-3
- E3C p 3

- Caisse de solidarité p 4
- Grand saut dans le monde de la DRH de proximité p 4
- Transformation de la voie professionnelle p 5
- Lettre à ma députée p 5-6
- La révolte gronde dans les universités p 6

Cri d'alarme du service social en faveur des élèves

Maltraitance faite aux enfants, handicap, violences conjugales, prostitution des mineurs, souffrance psychologique, décrochage scolaire, absentéisme, besoin d'écoute et de conseil...

L'école est traversée par de multiples problématiques exponentielles dont les répercussions au sein des établissements sont nombreuses.

Un.e assistant.e social.e en Isère a en moyenne 3 établissements scolaires. Malgré cela, tous les établissements scolaires ne sont pas couverts. Pour combler ce manque, un « système d'astreinte » a été mis en place à hauteur d'une à deux semaines par trimestre et par collègue et en fonction du secteur. Chaque assistant.e social.e peut être appelé.e en urgence pour intervenir sur ces établissements "découverts."

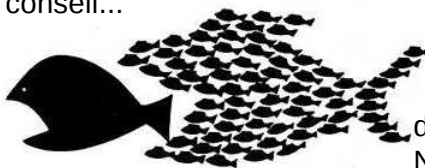
À cela s'ajoute une demande institutionnelle pour assurer les remplacements des collègues en arrêts

maladie (fatigabilité, épuisement professionnel...).

Le constat aujourd'hui est celui d'une dégradation des conditions de travail, qui ne cessent de s'alourdir avec une perte de sens de notre métier.

Par ailleurs, nous constatons et déplorons que l'accompagnement qui nous est permis de proposer aux élèves et aux familles ne soit pas satisfaisant.

La loi de finance 2020 ne prévoit encore une fois aucune création de poste pour les services sociaux du ministère de l'Éducation Nationale.



« À force de déshabiller Paul pour rhabiller Jacques... on va tous finir à poil ! »

Pour le SNUAS-FP/FSU 38,
Christine D, Christine P, Manon, Pauline et Rachel

Que vont devenir les personnels de santé des établissements scolaires ?

Le projet de loi de Décentralisation, Différenciation et Déconcentration prévoit explicitement la gestion par les départements des personnels infirmiers de l'Éducation nationale.

Une nouvelle fois, ce qui avait été repoussé par la rue, dans le cadre de la loi pour l'École de la confiance, revient « par la fenêtre » sous forme d'une circulaire du Premier Ministre adressée aux Préfets de Région le 15 janvier dernier.

Cette lettre du premier représentant du gouvernement chargé de l'exécution des lois invite les départements à organiser un grand service de prévention infantile externe à l'Éducation nationale.

Le texte précise :

« Un scénario de décentralisation de la santé scolaire s'entendrait : sur la totalité du champ, médecins et infirmier.ères, y compris donc dans les établissements scolaires, afin de ne pas introduire une nouvelle dichotomie entre santé scolaire dite de secteur et infirmier.ères des établissements et sur les 1er et 2nd degrés... pour ne pas disperser le service de santé scolaire » (service qui n'existe plus depuis 1984 !)

Sous prétexte de ne pas reproduire ce qui existait avant 1984, avec des infirmier.ères EN dans les établissements et des infirmières hors EN dites de secteurs, les infirmier.e.s ne seront plus affecté.e.s dans les EPLE.

En résumé, c'en est fini de la présence infirmière à l'EN.

La menace d'externalisation de la santé à l'école resurgit avec force et le scénario de transfert aux collectivités territoriales doit être étudié à la va vite, avec une remontée de propositions au Ministère de la Cohésion des territoires pour fin avril et un projet de loi déposé dès cet été.

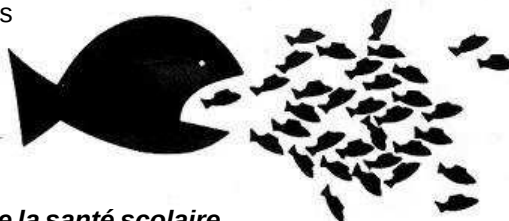
Même si la fiche de cadrage note que le transfert présente « un risque d'affaiblissement du lien entre promotion de la santé et les enseignements et actions éducatives » et que cette « **décentralisation pourrait ne pas rencontrer l'adhésion des personnels concernés... attachés au cadre ministériel et au caractère national de la politique de santé à l'école...** »,

il est demandé aux préfets d'étudier la faisabilité d'un transfert aux collectivités.

Au delà de la précipitation délibérée du projet de transfert de compétences, quelle est la légitimité d'un gouvernement qui décide d'une nouvelle structuration sans aucune évaluation, ni aucune concertation ?

Le nombre de passages d'élèves dans les infirmeries s'élève à 15 millions par année, sur l'ensemble du territoire national. Cela illustre la nécessité d'une présence infirmière dans les EPLE.

Le scénario de décentralisation est un scénario



catastrophe : l'absence d'infirmier.es de l'Éducation nationale au sein des EPLE, laissera de nombreux élèves « sur le carreau » et empêchera une lutte efficace et juste contre les inégalités sociales et de santé au service de la réussite de TOUS-TOUTES les élèves et étudiant.es.

La politique éducative sociale et de santé doit rester sous la responsabilité et la gouvernance du Ministère de l'Éducation nationale.

Le SNICS-FSU refuse un scénario de décentralisation de

la santé à l'école et une tutelle départementale qui entraînerait des disparités de traitement en fonction des territoires.

Dès à présent, le SNICS/FSU élabore et présente des motions dans tous le CA . En urgence, il demande des audiences ministérielles et académiques afin de dénoncer ces pratiques et les risques à venir. De nombreux courriers pour solliciter les députés les sénateurs et les préfets sont en cours de préparation.

Florence Warenghem

SNICS-FSU

E3C : Blanquer est le seul et unique responsable !

La première session des Epreuves communes de contrôle continu du nouveau Bac Blanquer se déroule dans la plus grande confusion. Le SNES et la FSU ont alerté sur l'état d'impréparation mais aussi sur les problèmes de fonds posés par ces nouvelles épreuves : ruptures d'égalité devant l'examen avec le recours au contrôle continu et le renvoi au local, impréparation pédagogique et technique...

La Bacatastrophe

Dans plus de 40 % des lycées où les E3C devaient se tenir, la communauté éducative (professeurs et élèves) s'est mobilisée pour dénoncer les nombreux problèmes posés par le bac Blanquer. Grève, manifestations, distribution de tracts, initiatives des élèves, les actions ont été diversifiées et ont conduit à beaucoup de reports, alors que les chefs d'établissement, le doigt sur la couture du pantalon, ont fait appel aux personnels administratifs et fait pression sur les AED pour surveiller les épreuves. Dans plusieurs établissements, les élèves n'étaient pas en configuration d'examen (un par table, deux surveillants par salle). Les conditions de passation de l'épreuve orale de langue vivante ont aussi été marquées par de nombreuses irrégularités (conditions de diffusion et d'écoute différentes d'une classe à l'autre, par exemple) à Vienne ou encore à Voiron.

Violences et intimidations

Les menaces se sont multipliées contre les élèves et les enseignants. Même si la Rectrice s'en est

émue en Comité Technique Académique, des gendarmes ont pénétré dans les lycées.

Pour faire rentrer les élèves dans le rang, des proviseurs ont agité la menace du 0. Les élèves ont dû composer dans les lycées, accueillis par des haies d'honneur composées par les forces de l'ordre ou les équipes mobiles de sécurité du rectorat. Puis est venu le temps de la répression avec un flicage insupportable des élèves, les proviseurs allant fouiller dans les réseaux sociaux pour traduire les élèves devant les conseils de discipline ou en portant plainte contre leurs propres élèves.

À l'heure des corrections, les chefs d'établissement utilisent l'application de correction dématérialisée Santorin pour fliquer les profs et le rectorat refuse de donner la possibilité de corriger normalement avec un stylo sur une copie papier, alors que le Ministère le permet.

Sortir de la crise

Il y a urgence à sortir de l'impasse. Dans l'immédiat, une première solution s'impose : annuler cette session et revenir à des épreuves nationales, terminales et anonymes. C'est une solution de sagesse et de responsabilité nécessaire, car dans l'intérêt de tous.

Si cette session a montré le refus, par toute la communauté éducative, du Bac Blanquer, l'heure est également à soutenir et défendre nos collègues et élèves devant la violence de Blanquer et son administration. Les élu.e.s FSU au CTA ont demandé la convocation en urgence d'un CHSCT académique sur les E3C. En outre, la FSU appelle tous les personnels et parents dans les conseils de discipline à refuser les procès politiques contre les élèves.

François Lecointe
SNES-FSU



Grand saut dans le monde de la « DRH de proximité »

Analyse d'une note rectoriale

Exit les commissions paritaires sur la mobilité des agent.es, voici venu le temps de la « DRH de proximité » ! Par courrier académique, nous avons été destinataires de l'opérationnalisation des groupes de ressources humaines de proximité ... Tous les ingrédients d'un mauvais polar sont réunis : « confidentialité », « bienveillance », « acteurs » (les chefs d'établissement, les IA-Ipr) ... « Opacité » et « mystère » pourrions-nous rajouter...

Comment peut-on traiter des problèmes d'évolution professionnelle, de mobilité géographique, de difficultés quotidiennes dans le plus grand secret alors que ce sont des problématiques qui nous concernent toutes et tous et qui ne peuvent trouver de solutions que collectives ?

Ainsi, infuse-t-on le poison libéral dans tous les esprits : il n'y aurait de solutions qu'individuelles puisque les problèmes ne sont que des problèmes d'individu. Partant de là, à quoi serviraient les syndicats de salariés ?

Non seulement nos gouvernants nous mentent (Macron, à Rodez, sur la « revalorisation » ; rapport du conseil d'État ...) mais, de surcroît, ils trichent !

Des précisions concernant la mobilité sont contenues dans cette note. A leur lecture, nous ne pouvons que souhaiter « bonne chance » aux demandeurs de mutation cette année. En effet, à l'issue du mouvement, tout le monde pourra douter de tout le monde : « Suis-je bien au bon endroit ? »... « Aurais-je dû voir le DRH de proximité ? » ou, a contrario, « j'ai bien fait d'aller voir le DRH de proximité ! » ...

Le contenu de cette note rectoriale est significative du lien entre la disparition de la représentation syndicale dans les instances de gestion de carrière de toutes et tous les salarié.e.s et la création d'un nouveau service déconcentré (et vraiment celui-là !) qui prend en charge chacun.e en dehors de toute considération collective.

Devons-nous tous être en concurrence les un.e.s avec les autres ? Les halos du doute et du secret doivent-il être un caractère intrinsèque de nos métiers ou bien considérons-nous que vivre au travail doit se faire dans un cadre collaboratif et apaisé ? Dans l'intérêt du service public, chacun.e aura trouvé la réponse !

Willy Pepelnjak et Alexandre Majewski

SNEP-FSU



À la FSU, la solidarité n'est pas un vain mot !

Dès la mi-décembre 2019, les dons pour constituer une caisse de grève ont afflué spontanément à la section. Ce sont les retraité.es qui ont principalement fait décoller la caisse de solidarité : à titre individuel, via la section fédérale des retraité.es (SFR) ou encore par un investissement indéfectible au stand de la FSU les jours de manif ! Que toutes et tous trouvent ici l'expression de nos remerciements chaleureux et fraternels !

La FSU38 n'a pas vocation à thésauriser (sinon, ce ne serait pas la FSU !). Après concertation entre les différents syndicats nationaux, il a été décidé de retenir les critères élaborés pendant le mouvement de 2003 (réforme des retraites et la décentralisation). Le calcul du montant de reversement aux grévistes sera fonction du nombre total de journées prélevées et du montant de la caisse de solidarité. En fonction de ces critères, nous serons peut-être contraint.es d'instaurer une « franchise » ; à savoir, un nombre de journées de grève qui ne seront pas aidées. Compte tenu de l'étirement du mouvement (et donc des prélèvements qui vont être réalisés sur les payes), les versements « solidaires » ne pourront pas avoir lieu avant juin 2020. **Toutefois, les personnels connaissant des situations financières graves doivent s'adresser à la FSU sans attendre juin 2020 !**

EN PRATIQUE :

◆ pour participer à la caisse de solidarité :

- chèque à l'ordre de la FSU38 avec la mention « don solidarité » au dos.

- Envoi du chèque à la FSU38 (Bourse du travail-32, avenue de l'Europe-38030 Grenoble cedex) ou déposé au stand en fin de manif.

◆ pour bénéficier de la caisse de solidarité :

- syndiqué.es ou non (ça aussi, c'est la FSU !) mais relevant du champ de syndicalisation de la FSU, vous devez nous envoyer les copies de tous les bulletins de paye sur lesquels figurent les prélèvements pour services non faits.

- Dès que le montant d'aide aura été défini, la FSU adressera un chèque « solidarité » aux grévistes en ayant fait la demande.

NB : Depuis le début du mouvement, différentes caisses de solidarité ont été mises en place (organisations syndicales, Collectif Défense Éducation 38, au sein de certains établissements ou services...). Nous comptons sur la solidarité de chacun.e pour ne solliciter de l'aide qu'auprès d'une seule caisse de grève.

Manue Pauthier
trésorière FSU38

La transformation de la voie professionnelle et ses conséquences

La réforme de la voie professionnelle dite « transformation de la voie professionnelle » (TVP) concerne les premières années de CAP et seconde bac pro depuis la rentrée 2019 puis terminales CAP et première bac pro (rentrée 2020) et terminales bac pro (rentrée 2021).

La TVP se traduit par le déploiement de plusieurs dispositifs :

- ◆ Regroupement de secondes pro organisées en famille de métiers (cf métiers de la maintenance)
- ◆ Des nouvelles grilles horaires imposées avec des nouveaux dispositifs que sont la co-intervention (deux enseignants ensemble devant la classe, chacun avec le suivi de son référentiel !!) et le chef-d'oeuvre (projets)
- ◆ Des nouveaux programmes publiés à la « va vite » sans allègement,
- ◆ Une mise en concurrence des formations (UFA dans les établissements) mixité des parcours (CAP en 1,2,3, ans dans la même section) et des formations (apprentissage et lycéens ensemble)
- ◆ Les élèves de CAP perdent 1,5 heures à 3 heures d'enseignement hebdomadaire, les élèves de BAC Pro 4 heures.

Des conséquences nombreuses :

- ◆ **Sur le travail des enseignants :**
 - une quantité de travail et une pression accrues en termes de temps;
 - une complexité augmentée (statuts différents)
 - une intrusion plus forte de la vie professionnelle dans la vie privée (temps supplémentaire pour préparer la co-intervention)
 - une exigence émotionnelle, amenant une remise en cause de son travail ;

- une autonomie et des marges de manœuvre réduites, à l'opposé du discours institutionnel ;
- la non reconnaissance du travail réalisé avec des sentiments d'inutilité et d'isolement ;
- la remise en cause des valeurs d'engagement professionnel par le changement d'objectif de la formation ;
- l'insécurité quant à l'avenir du métier.

Une alerte a été déposée au CHSCTM par le SNUEP concernant les risques psychosociaux liés à cette réforme. Le ministre répond en créant un "comité de suivi de la TVP."

◆ **Sur les Dotations Globales** : pour 40 % des lycées pro elles diminuent, car directement liées à la TVP. D'où l'augmentation des effectifs par classes, la baisse des dédoublements, l'amputation des heures disciplinaires (suppression de postes)

◆ **Sur la santé au travail** : le nombre d'arrêt maladie des personnels explose.

Le SNUEP demande l'abandon de la TVP et la mise en place de réelles concertations tenant compte de son expertise et des personnels présents sur le terrain.

Dans ce contexte les motions et les interpellations se multiplient. Il est nécessaire de montrer à nos dirigeants académiques et nationaux qu'au plus près du terrain les acteurs du système éducatif n'acceptent pas la dégradation des conditions de travail des personnels, d'accueil et de formation des jeunes de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire qui sont parmi les lycéens les plus fragiles du système éducatif français.

B.Guillaud-Rollin
SNUEP-FSU

Lettre à ma députée

Parmi les innombrables actions contre la réforme des retraites, le SNUipp-FSU 38 a proposé aux collègues d'interpeller directement leur député de circonscription afin qu'ils exercent leur devoir de représentativité de la population plutôt que de servir de chambre d'enregistrement pour le gouvernement. Une collègue nous a fait parvenir son courrier.

Extraits :

[...] Je suis enseignante et c'est la première fois que je prends la plume pour écrire à ma députée.[...]

En tant que fonctionnaire, enseignante du premier degré, en maternelle, mère de 3 enfants et ayant 15 ans de service avant 2012, ayant travaillé à temps partiel, et ayant divorcé, **je suis 7 fois impactée** par les dispositions de cette réforme.

En tant que fonctionnaire, je suis payée moins que dans le privé à niveau d'études égal. En débutant en 1994 à bac +5 je gagnais 2 fois le SMIC, aujourd'hui avec 26 ans d'expérience je gagne 1,8 fois le SMIC... Merci le gel des salaires, la non compensation de l'inflation, et la hausse des prélèvements retraite.

En tant qu'enseignante, je suis moins payée que les autres cadres A de la fonction publique, pour plus d'heures de présence devant élèves et des tâches multipliées.

En maternelle, je ne bénéficierai pas du calcul des primes, qui sont quasi inexistantes.

En tant que mère de 3 enfants et 15 ans d'ancienneté avant 2012, je ne pourrai plus partir avec 3 ans d'anticipation.

Ayant travaillé à temps partiel avant 2004, mes périodes de temps partiel ne sont pas compensées par la CAF avant cette date. La surcotisation étant prohibitive, je n'y ai pas eu recours, donc chaque année à mi-temps vaut pour 6 mois de cotisations, ce qui va déjà bien impacter le montant de ma retraite.

Et le pompon, en tant que divorcée, je perds le bénéfice d'une réversion en cas de décès de mon ex-mari avant moi ! [...] Nous ne sommes pas des privilégiés. Il y a 20 ans, je gagnais autant que mon ex-mari : aujourd'hui il

gagne 150% de mon salaire, moi qui suis cadre A, lui est technicien ! [...]

En tant que femme, comment soutenir [...] les règles sur les bonifications pour enfant au parent qui gagne le plus [...] ? Ce sont les hommes qui gagnent le plus, dans l'énorme majorité des cas. Mais alors, en cas de divorce ? Déjà les femmes, qui en général ont eu le charge effective et mentale des enfants, y perdent. Si plus de réversion, c'est encore pire ! Les femmes avec bas salaire ne vont plus oser divorcer. C'est déjà une décision tellement difficile à prendre...

Comment voulez-vous que les gens ne soient pas dans la rue ?

La révolte gronde dans les universités

Comme dans de nombreux domaines, le gouvernement a paradoxalement choisi de lancer une violente réforme de l'université dans le moment où toute la société est en alerte et en conflit sur la question des retraites. Le projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) a fini de mettre le feu aux poudres dans le milieu universitaire. Sans doute pour cette raison, son examen au parlement, prévu pour février, a été momentanément reporté. Dans l'intervalle, la ministre Frédérique Vidal communique pour désamorcer la situation, sans convaincre car l'analyse des trois rapports remis au gouvernement pour préparer la loi sont en totale contradiction avec ses propos.

Si la LPPR devait être adoptée, cela signifierait :

- plus de précarité avec la suppression du corps statutaire des MCF et la création de nouveaux contrats de travail non pérennes (*Tenure track*, CDI de projet), qui fragiliseraient encore plus l'entrée dans la carrière et la vie des étudiant·e·s et doctorant·e·s, au lieu des créations massives de postes statutaires dont l'université et la recherche ont urgemment besoin ;

- plus de concurrence à tous les niveaux, avec des salaires dépendants de l'évaluation individuelle et de la réussite aux appels à projets (mis en œuvre jusqu'au sein des laboratoires et pour la pédagogie), avec la concentration des moyens sur un nombre restreint d'unités de recherche ;

- plus de localisme, voire de clientélisme, avec les possibilités de contournement du cadre national de gestion des recrutements et des carrières que constitue le Conseil national des universités (CNU) et avec la part grandissante de financements régionaux.

Quel moyen autre avons-nous de nous faire entendre ?

Je fais partie des naïves qui ont voté Macron pour éviter Le Pen. De même que j'avais voté Chirac (et ça m'a fait mal !) dans les mêmes circonstances.

Ca ne veut pas dire que je suis prête à accepter n'importe quoi. A force de se conduire ainsi, ce gouvernement va gentiment pousser Marine sur le trône. Une chose est sûre, je voterai blanc si c'est encore ce choix qui nous est donné !

[...] madame la députée, avec vos collègues, bloquez ce projet [...], pas pour nous faire plaisir, mais parce que c'est une question de justice sociale. [...]

Toutes ces raisons convergent dans la mise en cause des libertés académiques et de l'indépendance de la recherche que rendrait possible le démantèlement prévisible – même si récemment démenti par la ministre – du statut des enseignant·e·s-chercheur·e·s. C'est aussi une nouvelle entrave à la diversité et à la qualité de la formation et de la recherche, envisagées selon des intérêts marchands et non comme un service public attentif à la demande sociale.

Le mouvement qui monte pourrait bien ressembler à celui de 2009, marqué par la plus longue grève de l'histoire de l'université française (quatre mois) contre la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU, adoptée en 2007). Si les universitaires en sont sortis sonnés et amers, le projet de LPPR prouve qu'ils n'avaient pas combattu en vain. Car la LPPR, c'est tout ce que le mouvement de 2009 avait réussi à faire reculer. Dix ans, ce n'est pas rien.

Dans l'intervalle cependant, les universitaires ont subi une dégradation drastique de leurs conditions de travail, due notamment à l'essor de la logique de projets et à la gestion « autonome » d'établissements exsangues de plus en plus poussés vers la réduction des emplois, la sélection et le contournement des instances collégiales. Voir ces évolutions se formaliser dans le cadre d'une nouvelle loi qui finirait de détruire les valeurs d'une université critique et émancipatrice n'est pas supportable.

C'est pourquoi, à l'appel de la Coordination nationale des facs et labos en lutte réunie les 1^{er} et 2 février 2020, si ce projet n'est pas retiré, le 5 mars prochain, l'université s'arrête ! À Grenoble, sans attendre, et dans un contexte local très tendu, la réflexion sur « l'université que nous voulons » se construit et propose depuis cinq semaines un programme alternatif, outil dynamique pour étendre la mobilisation.

Isabelle Krzywkowski
SNESUP-FSU

Fédération Syndicale Unitaire - Section de l'Isère ■ 38 POUR : bulletin édité par la section de l'Isère de la FSU

Adresse : Bourse du Travail - 32 av. de l'Europe - 38030 GRENOBLE CEDEX 2

Téléphone : 04 76 09 13 60 ■ Télécopie : 04 76 40 36 42 ■ Courrier électronique : fsu38@fsu.fr

Site : <http://sd38.fsu.fr> ■ Directeur de la publication : Serge PAILLARD

■ CPPAP 0920 S 07523 ■ ISSN 1259-1343 ■ Dépôt légal : 1er trimestre 2020 ■ Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU. Conformément à la loi du 8/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU.